

Evaluation à mi-parcours du Plan National Adaptation (2017-2018)

Mars 2019



# Rappel de la situation belge

La Belgique a approuvé en 2010 sa stratégie nationale adaptation initiant la mise en place de la politique adaptation au sein du pays. Les différentes entités belges (régions et fédéral) ont ensuite réalisé des études d’impacts et de vulnérabilité pour pouvoir développer des plans et contributions régionales/fédéral d’adaptation aux changements climatiques.

Un plan national a été adopté en avril 2017 contenant des mesures d’adaptation spécifiques qui doivent être prises au niveau national afin de renforcer la coopération et de développer des synergies en matière d’adaptation entre les différentes entités (niveau fédéral et régions).

La présente évaluation porte spécifiquement sur la mise en œuvre à mi-parcours du Plan National d’Adaptation. Les plans régionaux et la contribution fédérale font chacun l’objet d’évaluations spécifiques menées sous la responsabilité des entités compétentes.

Dans le cadre de l’évaluation de la Stratégie Européenne d’Adaptation, les différentes initiatives belges ont fait également l’objet d’une évaluation à travers un ‘Scoreboard’ élaboré par la Commission Européenne. Le Scoreboard de la Belgique est repris pour information en annexe 2. Il indique que la Belgique (comme la majorité des Etats Membres) a bien progressé dans les trois premières étapes du processus d’adaptation (à savoir, « Préparer le terrain pour l'adaptation » ; « Évaluer les risques et les vulnérabilités » et « Identifier les options d'adaptation »), mais que des efforts restent à faire pour les deux dernières étapes (« Mise en œuvre » et « Suivi et rapportage »).

# Evaluation à mi-parcours

Lors de la rédaction du Plan National d’Adaptation (ci-après dénommé le ‘Plan’), des indicateurs de suivi ont été proposés afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre. Un planning de mise en œuvre et, le cas échéant, un budget ont également été estimés pour chaque mesure.

Pour chaque mesure du Plan, une fiche de suivi a été rédigée par le responsable de la mise en œuvre (tel qu’identifié dans le Plan). Les 11 fiches de suivi des mesures sont reprises en annexe 1.

Les critères d’évaluation

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend, de manière synthétique, une évaluation qualitative des aspects suivants :

* Degré de mise en œuvre : l’action a-t-elle été mise en œuvre ?
* Délai de mise en œuvre : le calendrier initial a-t-il été respecté ?
* Coûts : le budget initial a-t-il été respecté ?
* L’objectif a-t-il été atteint ?

Ces critères ont été évalués de manière qualitative en suivant un code couleur.

* Vert : l’action a été mise en œuvre / le calendrier a été respecté / le budget a été respecté / l’objectif a été atteint
* Orange : mise en œuvre en cours ou partielle / retard dans le calendrier / surcoût par rapport au budget initial / objectif partiellement atteint
* Rouge : l’action n’a pas été mise en œuvre / calendrier non respecté / budget non respecté / objectif non atteint
* Gris : il n’y a pas (encore) d’information disponible.

## Tableau synthétique d’évaluation

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Actions du plan | Degré de mise en œuvre | Délai respecté | Budget respecté | Objectif atteint | Commentaires |
| 1.Élaboration de scénarios climatiques détaillés pour la Belgique |  |  |  |  | Le projet Cordex.be a fourni ses résultats. De nouveaux scénarios climatiques belges sont disponibles depuis 2017 et servent à présent de référence. |
| 2.Élaboration d'une feuille de route pour un Centre d'excellence belge sur le climat |  |  | NA |  | La feuille de route n’a pas été réalisée et l’action n’a pas été reprise dans les notes de politique générale de la secrétaire d’Etat à la politique scientifique. |
| 3.Création d'une plate-forme en ligne nationale pour l'adaptation au changement climatique |  |  |  |  | Différentes pistes ont été réfléchies pour la mise en place de la plateforme entraînant un retard de mise en œuvre (également lié à un manque de disponibilité des experts). Un appel d’offre a finalement été lancé fin 2018. La mesure devrait être mise en œuvre en 2019. Un budget a été prévu par la CNC. |
| 4.Renforcement de la coordination sectorielle au niveau national | Action récurrente |  |  |  | En 2017 un événement de lancement a été organisé, initiant un cycle de tables rondes dont la 1ere a été organisée avec succès en 2018. Les initiatives devront se poursuivre dans les années à venir pour d’autres thématiques (encore à déterminer). On ne peut pas encore considérer qu’une structure de coordination verticale et horizontale totalement intégrée soit en place mais des progrès ont été réalisés. |
| 5.Prise en compte du changement climatique dans l'analyse des risques concernant les espèces exotiques envahissantes |  |  | NA |  | Le calendrier a été révisé pour refléter les délais de mise en œuvre du projet, plus large, TrIAS. Le projet TrIAS a débuté en 2017 et doit se terminer en 2021. Les travaux ont donc permis d’avancer. Les modèles d’évaluation des capacités d’établissement des espèces dans un contexte de changements climatiques sont en cours de développement, ils seront ensuite intégrés dans les procédures d’analyse de risque. |
| Actions du plan | Degré de mise en œuvre | Délai respecté | Budget respecté | Objectif atteint | Commentaires |
| 6.Evaluer l'impact des changements climatiques sur la sécurité d'approvisionnement, les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie |  |  |  |  | L’action n’a pas encore été initiée et un groupe de travail doit encore être mis en place au sein de CONCERE. La mise en œuvre de la mesure a été retardée pour prendre en compte l’arrivée du Clean Energy Package de la Commission EU, qui devrait renforcer son importance. |
| 7.Evaluation des impacts socio-économiques des changements climatiques en Belgique |  |  |  |  | Un retard de mise en œuvre a été enregistré par manque de disponibilité des experts. Un appel d’offre a toutefois été finalisé et sera lancé début 2019 avec des résultats attendus en 2019. Un budget a été prévu par la CNC. |
| 8.Tenir compte des incidences du changement climatique et des besoins d'adaptation dans le cadre du futur plan d'action environnement santé |  |  | NA |  | Retard dans le calendrier initialement prévu pour le NEHAP III. Le NEHAP II a été évalué en 2017 et un NEHAP III est attendu pour 2020 (début des discussions en 2019). Le travail n’a donc pas encore été initié. |
| 9.Éducation et sensibilisation des professionnels de la santé aux incidences du changement climatique |  |  |  |  | Des modules de formation à destination des professionnels de la santé sont en cours de développement et devraient être finalisés en 2019. Un module concerne les changements climatiques |
| 10.Promouvoir la coopération transnationale en matière d'adaptation |  |  | NA |  | Différentes initiatives ont été menées dans le cadre de la collaboration BENELUX. Processus en cours, qu’il faudra continuer à encourager |
| 11.Coordination des mesures préventives, de planification et de gestion en cas de situations d'urgence liées au changement climatique |  |  | NA |  | Différents exercices ont permis d’améliorer la coordination. Mais il n’y a pas encore d’approche préventive coordonnée. La dispersion des compétences entre les autorités fédérales et régionales, la dispersion sectorielle des compétences en matière de prévention et la privatisation (partielle parfois) de certains secteurs multiplient les autorités et services concernés et compliquent la coordination et la cohérence des démarches |

# Conclusions

Le tableau synthétique rend compte des progrès de la mise en œuvre du plan national adaptation pour la période 2017-2018.

Sur les onze actions, quatre actions (2, 6, 7 et 8) n’ont pas réellement démarré. Trois actions (actions 1, 4 et 10) ont respecté les budgets et les délais. La mise en œuvre des quatre autres actions (actions 3, 5 9 et 11) a démarré mais n’est pas encore finalisée. Certaines ont été quelque peu retardées mais il n’y a à ce stade pas d’indication sur un éventuel dépassement du budget initial.

La mise en œuvre encore très partielle des actions ne permet pas d’atteindre les objectifs identifiés dans le Plan, ce qui n’est pas surprenant pour une évaluation à mi-parcours. Deux ans après l’adoption du Plan, une mesure a atteint l’objectif fixé (mesure 1).

Le retard de mise en œuvre de certaines mesures peut être expliqué soit par un manque de temps et de ressources (les mêmes personnes doivent assurer la mise en œuvre des mesures nationales, régionales et parfois également l’encadrement du niveau local avec les communes), soit par le fait que l’on n’accorde pas la priorité nécessaire à la mise en œuvre des mesures.

Une des conclusions est donc qu’il faudrait renforcer le soutien accordé à ce plan et à la mise en œuvre des mesures qu’il contient.

Annexes :

**Annexe 1-Fiches de suivi des mesures**



**Annexe 2-Scoreboard de la Belgique**

